

Travailleurs sociaux

Mobilisons-nous pour la reconnaissance bac + 3 !

Il est grand temps de faire reconnaître collectivement que notre travail s'exerce dans des conditions toujours plus difficiles, avec un cadre législatif et réglementaire en grande mouvance, auprès et au bénéfice d'usagers qui vivent des situations de plus en plus vulnérables et douloureuses.

Notre activité se complexifie et se diversifie, elle nécessite un diplôme d'état et implique des responsabilités. Des nouvelles missions nous sont imposées et nous obligent à nous former souvent « sur le tas »

TRAVAILLEZ PLUS
GAGNEZ MOINS



Les travailleurs sociaux sont impliqués dans de nombreux mouvements de société visant à être solidaire des plus faibles et des plus démunis. Cette acuité liée à notre formation professionnelle à défendre les intérêts d'autrui, nous décidons aujourd'hui de l'appliquer à nous-mêmes en luttant pour notre reconnaissance professionnelle (reconnaissance du diplôme à BAC +3) et de nos salaires...



LA LUTTE

En 1993, en 2003, les travailleurs sociaux se sont déjà mobilisés pour obtenir la reconnaissance bac +3.

L'accord de Bologne a été signé le 07/09/2005, il harmonise au niveau européen les diplômes d'Etat de TS au niveau « bachelor » (Bac 3). La France a transposé ces textes le 15/01/2009 par le décret n° 2009-55.

La France, pays des droits de l'homme, de la justice et de l'égalité, n'applique pas cette règle d'équité et de justice des travailleurs sociaux, bien qu'elle ait signé l'accord de Bologne. Elle ne respecte pas la règle d'harmonisation des diplômes de travail social au niveau européen. Elle est le dernier pays à ne pas se conformer aux directives européennes.

Le travail social en France discriminé

Depuis avril 2010, l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, FAIFPT, UNSA, CFTC) sollicitait une audience auprès du ministère de la Fonction Publique, pour réaffirmer sa volonté de voir s'ouvrir de véritables négociations. Elle a reçu une fin de non recevoir.

Les 16 mars et 7 avril, mobilisation importante des professionnels du social à l'initiative de l'intersyndicale et des associations professionnelles (privé-public).

Le 15 mars 2011, refus de reconnaître le diplôme bac+3.

Le 16 juin, nouvelle manifestation à Paris (5000 personnes).

LA MANIPULATION, CA SUFFIT !

Alors qu'à l'issue de la journée d'action du 16 juin 2011 et sous la pression de l'intersyndicale nationale (CGT, CFDT, FO, FAFPT, UNSA, CFTC, FSU, SOLIDAIRES, CFE-CGC), soutenue par les associations professionnelles (ANAS, ONES, France ESF, FNEJE), le ministre de la cohésion sociale proposait une validation des diplômes du travail social à hauteur de 180 ECTS* et leurs reconnaissances au niveau II (français) et au niveau 6 (européen)... **trois jours plus tard, la Commission Professionnelle Consultative du travail social validait les diplômes du travail social au niveau III français (ex : DEUG, BTS).**

*Crédits ECTS : une nouvelle valeur pour les diplômes européens.

Chaque unité d'enseignement (UE) a une valeur définie en points ECTS (système européen de transfert de crédit). Le nombre de crédits par UE est variable et dépend notamment de l'importance du volume d'heures et de la charge de travail.

Exemple : moyen de communication : 3 UE, 175 heures de cours, valeur 18 ECTS

Ce changement de posture est l'expression d'un véritable mépris pour les professionnel (le)s sociaux et éducatifs qui militent pour la reconnaissance des formations et qualifications du travail social.

Les considérations budgétaires ont dicté le refus du gouvernement de l'accès à la catégorie A pour ces professionnel(le)s ce qui constitue une nouvelle provocation.

Le travail social est méprisé.

Nous sommes acteurs de la cohésion sociale indispensables dans tous les domaines de la société : l'entreprise, l'enfance, le handicap, les personnes âgées etc. De plus, nous accompagnons au quotidien les publics les plus en difficulté.

Le niveau de nos études a plusieurs fois été relevé.

La Direction Générale de la Cohésion Sociale insiste sur la complexification des tâches et des situations qui demandent un niveau de formation toujours plus élevé.

La reconnaissance de nos professions passe donc par une reconnaissance de nos diplômes à leur juste valeur.



Compte tenu de l'évolution de nos cadres juridiques d'exercices et de nos missions et au nom de la rentabilité.

ON NOUS EN DEMANDE TOUJOURS PLUS SANS AUGMENTER NOS SALAIRES.

**Notre technicité fait la différence,
nous en voulons la reconnaissance !**

La dévaluation du diplôme génère le sentiment d'une forme de mépris envers nos professions et les publics concernés.

Cette dévaluation limite les possibilités d'évolution en termes de carrières ou d'études. Les professionnels se retrouvent dans une « impasse » en France et sur le marché du travail Européen et a des répercussions sur leur motivation.

UFICT – Journée du travail social du 17 juin 2011

« Défendre nos missions, le service public et les usagers ! »

Défendre le service public, c'est garantir le sens du travail social en réponse à la question sociale, en termes de service public et d'emplois publics ; avec quelles qualifications pour les professionnels ? Quel rôle pour l'encadrement ?

Le service public est porteur de valeurs collectives, c'est un enjeu de société. Le défendre et le promouvoir, c'est garantir le sens de progrès attaché au travail social. C'est élever l'action au niveau de cet enjeu mis en cause par la logique de « libéralisation » du social...

La déontologie et la « valeur sociale » de nos métiers à l'épreuve de la RGPP et de la réforme des Collectivités Territoriales. Quelles conséquences des politiques actuelles ? Quelles réponses syndicales ? Quelles convergences ? Notre code de déontologie et notre éthique professionnelle sont directement mis en cause par les restrictions de moyens et la dérive gestionnaire qui changent le quotidien de nos métiers et le sens du travail social. On veut faire disparaître l'obligation de moyens à la faveur d'une politique de résultats qui déshumanise, qui s'attaque au travail social lui-même tout en déconstruisant nos métiers...

LA MOBILISATION DOIT SE POURSUIVRE

Continuons à lutter pour l'aboutissement de nos revendications légitimes et la reconnaissance de l'utilité sociale de nos professions.

**LES MOIS À VENIR VONT ÊTRE DÉCISIFS.
UNE MOBILISATION IMPORTANTE EST INDISPENSABLE !**

Rejoignez la CGT

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact
 me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél. : Fax :

e-mail :

Entreprise :

Secteur d'activité :

Localité :

A renvoyer à la CGT



Union Départementale CGT 44
Maison des Syndicats
1 pl de la Gare de l'Etat - C.P. n° 1

44276 Nantes cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 80 - udcgt44@cgt44.com

Union Locale NANTES
Maison des Syndicats
1 pl de la Gare de l'Etat - C.P. n° 1
44276 Nantes cedex 2
Tél. : 02 28 08 29 70
union-locale@cgt-nantes.com

Union Locale SUD-LOIRE
16 rue Monnier - 44400 Rezé
Tél. : 02 40 84 34 89 - ulcgtreze@wanadoo.fr

Union Locale BASSE-LOIRE
pl des 12 Femmes en Colère - 44220 Couëron
Tél. : 02 40 86 21 43 - ulcgtbasseloire@gmail.com

Union Locale CARQUEFOU
Impasse de la Hache - 44470 Carquefou
Tél. : 02 40 30 32 45
ul.cgt.carquefou@wanadoo.fr

Union Locale ST-HERBLAIN
42 rue de la Dutée
44800 Saint-Herblain
Tél. : 02 40 92 15 63
cgt.ul.stherblain@wanadoo.fr

Union Locale CHATEAUBRIANT

1 rue de la Gare
44110 Chateaubriant
Tél. : 02 40 81 04 82
cgt.chateaubriant.44@str.fr

Union Locale ANCENIS
Espace Corail - 30 rue Francis Robert
44150 Ancenis
Tél. : 02 40 96 07 09
ulcgtancenis@orange.fr

Union Locale ST NAZAIRE
Maison des Syndicats - 4 rue Marceau
44800 Saint-Nazaire
Tél. : 02 40 22 23 21
secretariat.cgt.saint-nazaire@wanadoo.fr

Union Locale BLAIN
1 rue de la Prée - 44130 Blain
06 75 44 18 96 - ulcgtblain@gmail.com
Union Locale PAIMBOEUF
Centre Assoc. Pergaud
2 place de l'Eglise - 44560 Paimboeuf
Tél. : 02 40 27 60 44
ul-cgt44560@orange.fr

Union Locale CLISSON
Place Jacques Demy
44190 Clisson
Tél. : 02 40 46 32 70
ulcgt.clisson@wanadoo.fr